

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Le amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales de départ de retraite. Le montant alloué est de 150 M€, soit environ 100 M€ en 2021 - 50 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023 - ce qui est un signal positif concernant les revendications salariales de départ de retraite.

ACSTE - www.acste.fr

Il est à noter que le montant de 150 M€ est un signal positif concernant les revendications salariales de départ de retraite. Le montant alloué est de 150 M€, soit environ 100 M€ en 2021 - 50 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023 - ce qui est un signal positif concernant les revendications salariales de départ de retraite.

Il est à noter que le montant de 150 M€ est un signal positif concernant les revendications salariales de départ de retraite. Le montant alloué est de 150 M€, soit environ 100 M€ en 2021 - 50 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023 - ce qui est un signal positif concernant les revendications salariales de départ de retraite.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

4 mai 2021

Si l'amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://acste.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>

Liens

[1] <https://acste.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>